Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-134_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Tarifs « Eau » 2026 : Branchements et petites interventions

Date de convocation :

09/12/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

28

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

N°134/2025

Le 15 décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. DEVERRE Philippe ayant donné pouvoir à M. GOURVEZ, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. PASQUALINI Marc ayant donné pouvoir à M. LASSAGNE, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. BERTHELOT

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LE ROUX est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Henri LE PAPE, Vice-Président en charge de l'eau potable.

Sur avis favorable du conseil d'exploitation de l'eau, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2 % au 1er janvier 2026 sur les tarifs « branchements et petites interventions ». Ces revalorisations tarifaires sont justifiées par l'augmentation des coûts des fournitures, des prestations des tiers et de l'inflation.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs hors taxes 2026 du service de l'eau comme suit :

Le branchement d'eau

Prix du branchement d'eau avec dispositif de comptage	1 379.19 €
Prix du branchement d'eau sans dispositif de comptage	1 131.19 €
Prix du mètre linéaire supplémentaire *(jusque 12 ml)*	63.57 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-134_2025-DE

Le dispositif de comptage

Remise en service	157.78 €
Fourniture et pose de dispositif de comptage	157.78 €
Fourniture et pose de dispositif de comptage avec citerneau	234.05 €

Les particularités du point de livraison

Fourniture et pose couvercle fonte	143.53 €
Fourniture et pose coffret mural	183.93 €
Fourniture et pose borne ou regard compact	257.26 €

Les prestations particulières aux abonnés

Vérification de compteur non motivée	171.47 €
Déplacement non motivé	25.46 €
Frais administratifs sur modification abonnement	25.46 €
Relève de compteur	25.46 €
Ouverture et fermeture de vanne	64.95 €
Tarif main d'œuvre / heure	32.46 €
Déplacement de véhicule	19.98 €
Changement de compteur (gel, choc…)	125.80 €

Les prestations à des tiers

Contrôle de poteau incendie (€/poteau)	39.77 €

Affiché le : 18/12/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Hervé LE ROUX